



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 231211-06)

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois et le onze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le cinq décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS

Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjointes au Maire, Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Amaia ETCHELECOU, Éric IRASTORZA, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFIET, Denis LUTHEREAU.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Florence POEYUSAN, ayant donné pouvoir à Claire MAJARK, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à M. le Maire, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFIET, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Isabelle CHARRITTON ayant donné pouvoir à Denis LUTHEREAU

ABSENTS EXCUSÉS

Pierre DAGOIS,
Michel
LAMARQUE,
Jeanne DUBOIS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Amaia
ETCHELECOU

OBJET :

BUDGET ANNEXE – OUVERTURE D'UN BUDGET ANNEXE OPÉRATION HORIZON TROIS COURONNES

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1412-2 & L.2221.2;
Vu l'instruction M57 ;

Monsieur le Maire propose de créer un budget annexe pour individualiser les dépenses d'aménagement du secteur HORIZON TROIS COURONNES, et permettre une meilleure lisibilité comptable lors de la cession des terrains viabilisés.

Outre le fait que ce budget annexe sera assujéti à la TVA contrairement au budget principal, il convient de considérer l'acquisition de terrains non pas comme des opérations patrimoniales mais des opérations « de stock » en vue de les revendre.

Le suivi budgétaire et comptable sera assuré en application de l'instruction comptable M57.
Le budget sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.
Les provisions seront semi-budgétaires.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de créer le budget annexe « HORIZON TROIS COURONNES » au 01/01/2024 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à opérer les écritures d'ordre et budgétaires entre le budget général et le budget annexe, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 13/12/23
et publication ou notification du 15/12/23

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».